



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du 5 Juillet 2018
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15	Date de convocation : 27 juin 2018 Absents : 0 Excusés : 3

1°. Ressources humaines

- **Médiation préalable Obligatoire – MPO :**

La médiation préalable obligatoire est un dispositif par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord équitable, compréhensible et acceptable en vue de la résolution amiable à leurs différends, en cas de contentieux entre un agent et la collectivité territoriale qui l'emploie.

Elle s'avère plus rapide, moins coûteuse et mieux adaptée à une prise en compte globale de la situation qu'un contentieux engagé devant une juridiction administrative.

Le Centre de Gestion du Finistère, auquel adhèrent les collectivités locales en matière de ressources humaines de la Fonction Publique Territoriale, s'est porté volontaire pour cette expérimentation de médiation préalable obligatoire, et la réalisera dans le cadre de la cotisation déjà versée par les collectivités.

A l'unanimité des membres votants, le conseil municipal de Lanhouarneau a validé cette expérimentation.

- **Agent Chargé de la Fonction d'Inspection ACFI**

Le rôle de l'ACFI est d'aider la collectivité à réaliser une évaluation externe périodique de la sécurité du travail, en favorisant l'amélioration constante des pratiques et le professionnalisme des agents. Il peut aussi intervenir en cas de situation urgente, en apportant une capacité d'analyse externe.

Cette prestation est validée par le conseil municipal. Elle sera également prise en charge sans augmentation de cotisation.

La prestation sera faite à raison d'une journée tous les 3 ans.

2°. Fibre optique et téléphonie mobile

Afin d'améliorer le réseau de téléphonie mobile ORANGE, la Commune a signé une convention autorisant ORANGE à implanter une antenne relais sur le site de la station d'épuration de Ruléa.

Un bail a également été signé dans ce sens, qui détaille les conditions de mise à disposition de terrain communal.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire, la Commune a signé une convention avec MEGALIS BRETAGNE, qui l'autorise à installer deux armoires techniques, l'une à Placemur, l'autre en bordure du parking de la rue des Ecoles.

3°. Travaux en cours

- **Logements locatifs de Ruléa :**

La Commune a retenu l'offre de l'entreprise BARS pour les travaux de couverture, pour un montant de 11 890.00 euros HT, ou 14 268.48 euros TTC

- **Isolation des combles de la salle Ty-Placemur :**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise REA SERVICES, pour un montant de 4 756.00 euros HT, ou 5 707.20 euros TTC.

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 3 658.46 euros par l'organisme CERTI NERGY, grâce à une convention signée entre cet organisme et Haut-Léon Communauté, valable sur les 14 communes-membres de cette communauté de communes.

Les travaux se dérouleront du 16 au 18 juillet inclus.

- **Isolation de combles perdus de bâtiments communaux :**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à déposer des demandes de subventions pour l'isolation de combles perdus. Ces travaux seront pris en charge à 100%, techniquement et financièrement, par l'organisme CERTI NERGY.

4°. Marché Voirie 2018

Le marché porte sur les travaux suivants :

- VC 9 – Pen ar Créach Vian sur 170 mètres linéaires
- VC 21 – Lanveur sur 160 mètres linéaires
- VC 32 – Le Fers sur 150 mètres linéaires
- Rue du Manoir – aménagement de sécurité
- Installation de chantier

Deux entreprises ont déposé une offre :

- COLAS	43 158.20 € HT	51 789.84 € TTC
- EUROVIA	49 700.11 € HT	59 640.13 € TTC

Le conseil municipal a validé l'offre de l'entreprise COLAS.

5°. Modification du zonage d'assainissement

Le cabinet SAFÈGE a adressé le dossier qui sera soumis à enquête publique.

Le conseil municipal a donné pouvoir au Maire pour demander au Préfet du Finistère de nommer un commissaire-enquêteur dans ce sens.

Avant d'ouvrir l'enquête, la Commune saisira la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, par son service COPREV, pour lui demander une décision au cas par cas, au titre de l'évaluation environnementale.

6°. Travaux sur le clocher de l'église

Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation de travaux sur le clocher et sur les cloches de l'église :

- Dépose du terrasson existant
- Confection d'un nouveau terrasson
- Sécurisation d'une poutre sous les cloches
- Installation de grillage dans la flèche du clocher
- Remplacement du coffret électrique des cloches
- Restauration du beffroi

Le conseil municipal a validé la proposition de l'entreprise MACÉ, pour un montant de 12 728.37 euros HT.

Entreprise BODET : 18 632.40 euros HT

Entreprise ART CAMP : 18 641.00 euros HT

7°. Radar pédagogique :

La Commune de Lanhouarneau va acquérir un radar pédagogique, déplaçable, afin d'inciter les conducteurs à réduire la vitesse sur les routes du territoire communal.

- C'est la proposition de l'entreprise ELAN CITÉ qui a été retenue pour un prix de 1 560.30 euros HT, ou 1 872.36 euros TTC

Cet équipement enregistrera la vitesse des véhicules, dans les deux sens, soit à l'aveugle, soit en affichant la vitesse.

Il permettra d'étudier les pratiques et les comportements, et surtout le changement selon que le radar affichera la vitesse ou pas.

Une synthèse des comptes rendus sera communiquée régulièrement, par le biais des supports d'information municipale.

8°. Transfert de charges Commune/Communauté de Communes

La CLECT (commission locale d'étude des transferts de charges) demande aux conseils municipaux du territoire de valider les compensations, selon les services communautaires pratiqués dans les communes.

Voici le détail par commune :

Communes	Attribut° 01.01.18	Contrôle de voirie Pop° INSEE	Appui Pôle Territorial	Nouvelle Attribut° 01.01.18	Estimat° ADS 2018	Attributions de Compensation prévisionnelle au 01.01.2018
Cléder	51.562			51.562	-9.000	42.562
Ile de Batz	23.090			23.090	-4.000	19.090
Lanhouarneau	-7.120	-781		-7.901	-3.000	-10.901
Mespaul	6.536			6.536	-2.000	4.536
Plouénan	232.458			232.458	-8.000	224.458
Plouescat	56.678			56.678	-19.000	37.678
Plougoum	-13.895			-13.895	-8.000	-21.895
Plounévez-L	-10.481	-1.416		-11.897	-8.000	-19.897
Roscoff	300.982			300.982	-5.000	295.982
Saint Poi	646.463	-3.982	21.292	663.773	-26.000	637.773
Santec	-44.795			-44.795	-13.000	-57.795
Sibiril	-14.744			-14.744	-5.000	-19.744
Tréflaouénan	35.848	-299		35.549	-1.000	34.549
Tréfléz	10.224	-550		9.674	-2.000	7.674
TOTAL	1.272.806	-7.028	21.292	1.287.070	-113.000	1.174.070

Cette répartition a été validée par le conseil municipal, à raison de 12 voix POUR, 2 abstentions et 1 voix CONTRE

9°. Plan Local d'Urbanisme intercommunal + habitat PLUi-h

L'élaboration de cette démarche a été ouverte en mai 2018 et durera plusieurs années.

Le comité de pilotage (COPIL) chargé de coordonner cette mission comprend des élus municipaux. Pour Lanhouarneau, Eric PENNEC et Stéphane RIOU sont membres de ce COPIL.

Chaque commune a composé un groupe de travail, pour étudier le projet sur le territoire communal, qui fera le lien avec le COPIL.

A Lanhouarneau, il est composé d'Eric PENNEC, Hervé LE DUFF, Bernard TORCHEN, Gisèle EDERN et Mado SIOHAN

L'élaboration du PLUi-h est expliquée dans une plaquette d'information disponible sur la table de l'accueil, à la mairie, ou sur le site Internet de la mairie.

Par ailleurs, tout au long de la démarche, les administrés seront informés, seront conviés à des réunions publiques, à un ciné-débat, ou par d'autres outils d'informations.

Ils pourront également faire connaître leurs observations, leurs attentes, en les inscrivant sur un registre disponible à l'accueil de chaque mairie du territoire.